

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1 - GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres. Elles sont le cas échéant, précisées et/ou complétées par des conditions particulières convenues par écrit entre les parties à la date de conclusion du contrat ou de la commande.

### DEFINITION DE LA PRESTATION

La prestation est décrite dans le devis ou le contrat. Son exécution comprend, à la charge du prestataire, les matériels et produits nécessaires à l'exécution des travaux (sauf cas spécifiques mentionnés au contrat).

La prestation est exécutée avec les moyens et le personnel du choix du prestataire. Les travaux sont exécutables après signature du devis ou contrat.

## 2 - MODALITES D'EXECUTION

Le personnel de chaque partie reste sous la dépendance, l'autorité et le contrôle de son employeur. Le prestataire s'engage à appliquer à son personnel l'ensemble des dispositions spécifiques à sa profession.

Chaque partie devra communiquer à l'autre le nom du responsable de la Société investi du pouvoir de décision ainsi que, le cas échéant, le nom de la personne habilitée à formuler ou recevoir les réclamations de l'autre partie concernant l'exécution du contrat.

Les éventuels dysfonctionnements liés au déroulement des prestations doivent être transmis par écrit au prestataire dans un délai de 48 heures après constatation du dysfonctionnement. Passé ce délai tout recours lié au dysfonctionnement sera forclos.

Si du fait du client, un retard compromet la réalisation des travaux dans les délais préalablement fixés et établis, une indemnité de dédit sera facturée dans les modalités suivantes :

- 30% du montant de la commande si le report intervient entre le septième et le troisième jour précédant la date prévue de réalisation des travaux
- 50% si le report intervient dans les deux jours de la date prévue de réalisation des travaux
- En cas d'annulation pure et simple intervenant dans les sept jours précédents la date d'intervention, l'indemnité de dédit sera de 70% du montant de la commande.

## 3 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles, concernant l'utilisateur ou le client, recueillies à partir du site Internet font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est le prestataire.

Les « données personnelles » font référence à toutes les informations qui permettent d'identifier l'utilisateur du site, directement ou indirectement. Les données personnelles susceptibles d'être collectées sur le site sont :

- des données nominatives de base, telles noms et prénoms, adresse postale, adresse e-mail, numéros de téléphone, etc...
- des données techniques de connexion et de navigation, telles que l'adresse IP du terminal, la date & l'heure de connexion, les pages visitées, les caractéristiques du navigateur (type, langue, etc.) et du terminal (type, résolution, etc.), les cookies,
- des données de localisation géographique (géolocalisation),

Les données personnelles collectées sur ce site font l'objet d'un traitement informatique dont les objectifs sont les suivants:

- Suivre et satisfaire les demandes effectuées à partir du site

- Informer sur les produits, évènements & services de l'enseigne.
  - Elaborer des statistiques et des mesures de fréquentation du site
  - Personnaliser la présentation et le fonctionnement du site en fonction des préférences.
- Les données personnelles sont susceptibles d'être collectées par le prestataire lorsque :
- l'utilisateur navigue sur les pages du site,
  - il entre en contact avec notre enseigne,
  - il publie des commentaires, avis sur nos produits & services.

Les données personnelles qui sont collectées sur ce site sont exclusivement destinées à l'usage du prestataire. Elles sont néanmoins susceptibles d'être transmises : à des sociétés auxquelles le prestataire fait appel dans le cadre de l'exécution des prestations et des services liées au site.

Enfin, Le prestataire peut être dans l'obligation de transmettre les données personnelles à un tiers sur requête des autorités judiciaires ou de toute autorité administrative habilitée par la loi.

Elles ne sont divulguées à aucun autre tiers.

Les données personnelles collectées par le prestataire ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire à la finalité du traitement envisagé, telle que déclarée à la CNIL. Ce sont les durées prévues dans la norme simplifiée n°48.

Le prestataire attache une très grande importance au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Pour cela, Le prestataire prend toutes les précautions d'usage, au regard des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données personnelles, afin d'empêcher leur divulgation non-autorisée ou illicite, leur altération, leur perte ou leur destruction. Le prestataire veille également à ce que les destinataires des données personnelles (ceux mentionnés plus haut) mettent en œuvre un niveau de sécurité conforme à ses propres standards lorsqu'ils opèrent les traitements des données personnelles pour notre compte. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur ou le client bénéficiant d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles. S'il apporte un juste motif, il dispose également d'un droit d'opposition à ses traitements, en nous contactant via le formulaire de contact ou par courrier postal adressé à notre adresse. Afin de pouvoir satisfaire sa demande et pour éviter toute usurpation d'identité, une copie de pièce d'identité devra être jointe. Le prestataire s'engage à répondre dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de toute demande dûment complétée. Pour plus d'informations, il convient de consulter le site de la CNIL ici : <https://www.cnil.fr>

Les traitements des données personnelles réalisés sur ce site par le prestataire respectent les formalités déclaratives de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### 4 - ASSURANCE-RESPONSABILITE

Sauf disposition contraire particulière, le prestataire n'assure pas la garde des locaux où il intervient et ce, même si la clé des locaux lui est remise pour en assurer l'ouverture.

Le prestataire devra justifier à première demande qu'il est régulièrement assuré pour la réparation des dommages dont il pourrait être civilement responsable du fait de l'intervention de son personnel, et justifier du montant de ses garanties. Le client devra signaler par courrier RAR dans les 24 heures de leur survenance tous dommages qu'il pourrait avoir subi du fait de l'exécution du contrat. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas de déclaration tardive rendant impossible la vérification par le prestataire de la cause du dommage. Le client s'engage à renoncer à tout recours à l'encontre du prestataire au-delà des garanties fixées dans l'attestation d'assurance délivrée par la compagnie.

Au cas où les locaux dans lesquels le prestataire intervient, seraient garnis de meubles, matériels ou installations d'une fragilité nécessitant une attention particulière ou d'une valeur dépassant les sommes mentionnées à l'attestation jointe, le client renonce à tout recours contre le prestataire au-delà des sommes déclarées.

Les locaux dans lesquels le prestataire doit intervenir, seront mis à sa disposition dans un état tel que son personnel puisse exécuter son travail dans des conditions normales

## 5 - DUREE - RESILIATION

Dans le cas d'un contrat, sa durée est mentionnée dans les conditions particulières, ainsi que ses différentes modalités de résiliation.

Les prestations sous devis et bons de commandes prennent fin à l'exécution finale de celles-ci.

Dans le cas d'un contrat résultant d'un appel d'offres, le client s'engage à informer le prestataire de la remise en appel d'offres du marché quatre mois avant l'appel d'offres et à lui notifier le résultat deux mois au moins avant la fin d'exécution du marché.

Le manquement du client à l'une quelconque de ses obligations, y compris le retard ou le défaut de paiement, donne la faculté au prestataire de :

- soit de suspendre l'exécution de tout ou partie des contrats en cours, de plein droit et sans préavis, jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement, par l'envoi d'une simple lettre recommandée. Le client restera redevable du montant des prestations non réalisées du fait de son manquement ainsi que des dommages et intérêts éventuels,
- soit de résilier, le cas échéant, réduire tout ou partie des contrats en cours par lettre RAR, après l'expiration d'un délai de huit jours francs suivant la réception d'une mise en demeure de mettre fin au manquement constaté et restée sans effet. Dans tous les cas de résiliation, toutes les sommes déjà versées par le client seront conservées par le prestataire.

## 6 - PRIX – PAIEMENT

Le prix des prestations est précisé dans le devis, le bon de commande ou les conditions particulières du contrat. Il est exprimé hors taxes.

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, les paiements s'entendent nets, sans escompte ni rabais à la date de règlement figurant sur la facture.

## 7 - DECHEANCE DU TERME – EXIGIBILITE

Tout en ayant la faculté de suspendre ou résilier le contrat en cas de défaut de paiement, tout montant non acquitté à son échéance, entraîne de plein droit la déchéance du terme pour toutes les sommes restant dues au titre de tous les contrats en cours avec le client, et donne droit à des intérêts.

En cas de cessation du contrat pour quelque cause que ce soit, toutes les sommes deviennent immédiatement exigibles à la date de cessation dudit contrat.

## 8 - PENALITES DE RETARD

Tout paiement non acquitté à son échéance donne droit à des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux des pénalités de retard est égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Ce taux de pénalités de retard doit être rappelé sur la facture.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, à l'occasion de retard de paiement, par facture, sera due au prestataire.

## 9 - LITIGES

Tout différend portant sur l'interprétation, l'exécution du contrat ou de ses suites sera soumis au tribunal dans le ressort duquel se trouve situé le siège de la société prestataire.